

PRÉVENTION, SÉCURITÉ & JUSTICE

POUR UN RENOUVEAU DU
CONTINUUM A L'ÉCHELLE LOCALE



AVANT-PROPOS



Une contribution indispensable, à l'heure des choix décisifs à opérer pour renforcer la protection de nos concitoyennes et concitoyens



Enquête après enquête, expression après expression, la sécurité s'est imposée comme une préoccupation majeure pour les Françaises et les Français qu'ils habitent dans une commune rurale, une métropole ou un territoire ultra-marin.

Face à l'insécurité ressentie par une part non négligeable de la population et une violence aux manifestations protéiformes, les élus locaux se mobilisent massivement depuis plusieurs années pour intégrer cet enjeu prioritaire au cœur de leurs politiques publiques : développement des polices municipales, animation des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, installation de centres de supervision urbains, recours aux nouvelles technologies (caméras intelligentes, véhicules autonomes, etc.).

L'actualité de ces derniers mois aura démontré, plus encore, ce rôle croissant des territoires au sein du *continuum* de sécurité. En témoigne la forte mobilisation des collectivités locales à l'occasion de la Coupe du Monde de Rugby ou des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, aux côtés de l'Etat et des acteurs de la sécurité privée. De même que le rôle prépondérant qu'elles ont occupé pour contenir les violences urbaines qui ont émaillé l'ensemble du territoire à l'été 2023. L'apparition récente de la « menace cyber » renouvelle avec une acuité particulière ce rôle crucial du bloc local, dans la mesure où il est, à la fois, la première cible et le premier rideau de défense contre ces atteintes exponentielles.




Devant cette réalité, les villes, métropoles, agglomérations réunies au sein du réseau France urbaine appréhendent la sécurité dans une vision transpartisane et collective prenant en compte les spécificités de chaque territoire. De la délinquance environnementale aux violences intrafamiliales, en passant par la lutte contre le narcotrafic, ces différents

thèmes nourrissent les travaux des élus et techniciens de la Commission Sécurité et Prévention de France urbaine. En son sein, cet enjeu s'envisage dans une perspective globale appelant à une action transversale et une importante dynamique de prévention.

Cette réflexion trouve aujourd'hui son point d'orgue avec la Biennale de la Sécurité et de la Prévention de France urbaine.

Après une première édition de cette Biennale en 2022 au Creusot, plus d'une dizaine de concertations territoriales ont été organisées par la Commission Sécurité et Prévention de France urbaine depuis plus de deux ans. Autour des élus locaux, des acteurs de la sécurité, de la justice, du secteur social, du monde éducatif et associatif, ce large travail, mené au plus près du terrain, aura permis l'expression de très nombreuses propositions.

De cette phase d'écoute et de dialogue très importante, il ressort quatre chantiers prioritaires rassemblés dans cette contribution de France urbaine « pour un renouveau du *continuum* prévention-sécurité-justice à l'échelle locale » :

-  **Consolider le positionnement des polices municipales**, comme maillon essentiel de la **coproduction de la sécurité au niveau local**
-  **Développer un arsenal de réponses multidimensionnelles** pour mener à bien la **lutte impérieuse contre le narcotrafic**
-  **Réformer en profondeur notre politique de prévention de la délinquance** afin de l'adapter à l'émergence des nouveaux risques et à l'enracinement de certaines violences

 **Ancrer l'exigence de justice au plus près des réalités locales** pour davantage de célérité et d'efficacité de la réponse pénale

Dans la diversité des positions et de l'expérience de terrain de ses adhérents, France urbaine appelle désormais le Gouvernement à se saisir pleinement de ces propositions qui constituent une réponse

urgente aux attentes des Françaises et des Français. Dans cette logique, les territoires urbains ne doivent pas être la variable d'ajustement des politiques de prévention et de sécurité mais, au contraire, le véritable point de départ d'une gouvernance locale renouvelée, en phase avec les aspirations des habitants ■



POLICES MUNICIPALES



Consolider le positionnement des polices municipales comme maillon essentiel de la co-production de la sécurité au niveau local



Le rôle et les missions des polices municipales n'ont cessé de croître et de se complexifier au fur et à mesure des nouveaux défis auxquelles elles sont confrontées (crise sanitaire, violences urbaines, menace terroriste, grands événements sportifs, etc.).

Alors même qu'ils sont de plus en plus souvent primo-intervenants sur de nombreux faits et délits, force est pourtant d'admettre que le cadre d'emploi des policiers municipaux n'a pas significativement évolué depuis plus d'un quart de siècle.

Dans ce contexte, la troisième force de sécurité intérieure (plus de 28 000 agents dans près de 4500 communes dont la majorité de territoires urbains) ne peut rester indéfiniment le « parent pauvre » de la sécurité publique en France.

L'amorce d'un dialogue au travers du Beauvau des polices municipales, depuis plus d'un an, sous l'égide du Gouvernement, va indéniablement dans le sens d'une confortation de leur positionnement aux côtés de la police nationale et de la gendarmerie.

Police de proximité, la police municipale doit toutefois rester « la police du maire » et ne pas se substituer aux compétences régaliennes de l'Etat, avec un principe cardinal qui doit être préservé : la libre administration des collectivités locales qui laisse le soin à chacun de définir les priorités et la doctrine d'emploi de sa police municipale.

Partant de ces considérations, France urbaine soutient unanimement une série de propositions pour simplifier et optimiser le travail des policiers municipaux, dans le but de renforcer leur action face aux infractions

du quotidien et apporter, *in fine*, la satisfaction d'un service rendu aux habitants.



POUR UNE EXTENSION ENCADRÉE DES PRÉROGATIVES DES POLICES MUNICIPALES

Dans un dialogue constructif avec l'Etat, France urbaine propose d'apporter des évolutions substantielles aux prérogatives des polices municipales, assorties de garanties (notamment financières), pour les maires volontaires, dans une logique d'abord expérimentale, régie par des conventions limitées dans le temps et sous couvert du maintien d'une autorité hiérarchique désignée Officier de police judiciaire (OPJ) - qualité dont bénéficie les maires par définition - pour éviter l'écueil de l'inconstitutionnalité.



CE QUE NOUS PROPOSONS




Permettre aux policiers municipaux de recourir au contrôle de l'identité exacte de l'auteur présumé d'une infraction pour ne plus seulement se fonder sur la déclaration de celui-ci ;





Donner accès aux policiers municipaux à la verbalisation immédiate pour les infractions du quotidien (consommation de stupéfiants, occupation des halls d'immeuble, ventes à la sauvette, conduite sans permis, défaut d'assurance, vitesse excessive, etc.) ;




Ouvrir la possibilité pour les policiers municipaux de procéder aux dépistages d'imprégnation alcoolique et à des mesures éthylométriques en cas d'infraction, sans attendre la présence d'un OPJ ;

 **Permettre aux policiers municipaux de procéder au contrôle visuel des bagages voyageurs sur les emprises des transports publics** (gare, métro, tramways, bus, etc.) et non plus uniquement lors de manifestations sportives, récréatives ou culturelles ;

 **Permettre l'extension gratuite et complète aux fichiers FOVES** (véhicules volés), **SNPC** (permis de conduire), **SIV** (immatriculation), **FPR** (personnes recherchées) sur des bases de données réduites aux besoins des polices municipales, sans passer par un OPJ ;

 **Permettre la saisie à titre conservatoire des éléments matériels ayant servi à la commission de l'infraction constatée** ou permettre les premières constatations par procès-verbal et, sous les ordres et instructions de l'OPJ, d'engager les mesures adéquates et immédiates visant à leur résolution (véhicules brûlés, tentes abandonnées sur la voie publique, etc.) ;

 **Octroyer à certains policiers municipaux les compétences judiciaires des gardes champêtres** – en matière de recherche d'infraction – pour amplifier notamment la lutte contre la délinquance environnementale et les dépôts sauvages.

POUR UNE RECONNAISSANCE SOCIALE DES POLICIERS MUNICIPAUX À LA HAUTEUR DE LEUR ENGAGEMENT ET DE LEUR PROFESSIONNALISME AU SERVICE DE LA NATION


Fort d'un dialogue étroit avec le Gouvernement, France urbaine a accompagné la réforme du statut et du régime indemnitaire des policiers municipaux adoptée à l'été 2024.


Elle appelle aujourd'hui à poursuivre cet effort, au-delà des mesures statutaires et salariales, en reprenant les 30 propositions qu'elle a formulées dès mars 2023 pour renforcer l'attractivité de la filière afin de


pourvoir aux nécessités d'une main d'œuvre professionnelle, spécialisée et permanente.




CE QUE NOUS PROPOSONS

 **Capitaliser sur les dernières avancées statutaires et indemnitaires pour poursuivre le dialogue social sur un certain nombre d'attendus** (logement des nouvelles recrues, mesures de reconnaissance symbolique, etc.) sans toutefois créer de distorsions manifestes avec les autres agents de la fonction publique territoriale ;

 **Axer la formation au plus près des contraintes et des besoins opérationnels locaux**, en s'appuyant sur des écoles territoriales pour une formation rapide et dans des conditions optimales, favorisant davantage le recours à des intervenants issus des rangs de la police municipale au sein des modules de formation, en incluant directement à la formation initiale la formation à l'armement de l'agent, en élargissant le catalogue des formations (intégration de modules prévention, police de proximité) ;

 **Aménager les concours et renforcer leur visibilité ainsi que les voies de préparation** tout en réaffirmant la qualité du niveau de recrutement : il s'agit de revoir le barème de certaines épreuves qui contribuent fortement au taux d'échec comme les épreuves sportives (note éliminatoire) et de privilégier l'organisation des concours au sein d'une même année en fonction des besoins réels des collectivités. Par ailleurs, de renforcer la communication et développer les préparations aux concours, l'apprentissage en nouant des partenariats avec les acteurs de la formation au niveau national et local ;

 **Faciliter le recrutement des policiers municipaux en élargissant les voies d'accès**, notamment en interne provenant des filières administrative, technique ou sportive et externes en permettant aux agents de conserver l'agrément de port d'arme individuel lors d'une mutation ■

NARCOTRAFIC



Développer un arsenal de réponses multidimensionnelles pour mener à bien la lutte contre le narcotrafic



De nombreux territoires sont aujourd'hui confrontés au fléau du narcotrafic et ses conséquences dramatiques. Les territoires ultramarins, en particulier, font office de plateformes d'acheminement des marchandises illicites. Les petites et moyennes villes deviennent aussi le théâtre de trafics et de nuisances voire de règlements de comptes.

En dépit d'un nombre de victimes directes en baisse (110 décès et 341 blessés en 2024 contre 139 décès et 413 blessés en 2023), il n'y a plus un mois où l'actualité n'est pas rythmée par des drames sur fond de trafics de stupéfiants qui ravagent parfois des quartiers entiers.

Tous les observateurs s'accordent, par ailleurs, pour constater l'évolution du degré de violences, notamment chez les mineurs, de ce trafic qui se banalise et se professionnalise (circulation d'armes lourdes, « guerres de territoires », blanchiment d'argent et corruption).

En outre, la typologie des produits s'est diversifiée. Il ne s'agit plus seulement de cannabis mais d'importation en masse de cocaïne, d'héroïne, de produits de synthèse et même de protoxyde d'azote détourné de leur usage, qui constituent une menace de premier rang pour la sécurité, la santé et la cohésion sociale du pays.

Devant la gravité de cette situation, les services de police, de gendarmerie, de douanes et de justice font face à un manque cruel de moyens humains, techniques et juridiques pour lutter efficacement contre ce phénomène. Les services de prévention et de santé sont, d'autre part, sous-dotés alors mêmes qu'ils constituent un chaînon essentiel de la réponse qui doit être apportée.

Les maires se retrouvent également démunis devant les conséquences du narcotrafic, en particulier face aux commerces qui servent de vitrines au blanchiment des avoirs criminels.

C'est pourquoi, dès septembre 2023, France urbaine a appelé, dans une tribune signée par une cinquantaine de maires, à un véritable plan d'action national et européen contre le narcotrafic, à la hauteur des enjeux.

Les annonces récentes du Gouvernement à Marseille, la proposition de loi transpartisane « *visant à sortir la France du piège du narcotrafic* », dans le prolongement des travaux de la commission d'enquête sénatoriale à ce sujet, constituent de réelles avancées : désignation d'un chef de file (l'OFASST) pour lutter contre le narcotrafic, création d'un parquet national contre la criminalité organisée, dispositions pour court-circuiter les flux financiers issus du narcotrafic, etc.

Dans sa diversité, France urbaine soutient que ce combat doit se poursuivre et qu'il est vital d'élargir notre appréhension du phénomène. La lutte contre le narcotrafic ne peut, en effet, se cantonner uniquement au partenariat entre la justice et la police mais impliquer véritablement tous les acteurs, de la prévention, de la solidarité et de la santé publique. Sans quoi l'action des pouvoirs publics demeurera incomplète. Les propositions suivantes rejoignent cette réflexion.



CE QUE NOUS PROPOSONS



Renforcer significativement les moyens territoriaux de la Police et de la Justice pour accentuer le démantèlement des réseaux, la

remontée des filières et la pacification de l'espace public, dans un cadre qui favorise **l'échange réel d'informations entre l'ensemble des acteurs** ;

- 🌀 Au-delà des possibilités de signalement au Préfet ouvertes par la proposition de lois, **donner pleinement aux maires les moyens de lutter efficacement contre les commerces de façades servant de « blanchisseuses » au narcotrafic** (contrôle du travail dissimulé, révision du PLUI, préemption des baux commerciaux dans les périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, délivrance d'autorisations d'ouvertures des commerces assujetties au respect de clauses sociales en matière de respect du droit du travail et des droits humains, etc.) ;
- 🌀 Parallèlement aux mesures de sécurité et de justice indispensables pour endiguer ce phénomène, **développer une politique cohérente de prévention et de santé publique, à même de pouvoir répondre pleinement et**

efficacement aux besoins des personnes souffrant d'addictions, tant sur le plan de la santé physique que de la santé mentale ;

- 🌀 Avec le soutien des ressources interministérielles dédiées (MILDECA, SG-CIPDR), **mobiliser plus activement l'ensemble des leviers** (Education nationale, professionnels de santé, associations, services de protection de l'enfance et parents) **pour limiter l'enrôlement des jeunes par les réseaux criminels, renforcer les dispositifs de signalement et enrayer la spirale de la récurrence dès le plus jeune âge** ;
- 🌀 En s'appuyant sur les exemples européens ou étrangers, **créer les conditions d'un débat citoyen sur l'usage des drogues et ses dangers en France** (via par exemple, une convention citoyenne portée par le CESE à l'image de celle portant sur le climat ou encore celle relative à la fin de vie) ■



PRÉVENTION



Réformer en profondeur notre politique de prévention de la délinquance afin de l'adapter à l'émergence des nouveaux risques et à l'enracinement de certaines violences



Augmentation des addictions, émergence des risques du numérique (cyberharcèlement, cybermalveillance), persistance des violences sexistes et sexuelles, montée des radicalités, etc., la typologie des formes de délinquance évolue comme leurs auteurs, de plus en plus jeunes.

Face à ces phénomènes, les grandes villes, métropoles et agglomérations sont à l'avant-garde des politiques de prévention sur leurs territoires. Soit qu'elles développent des services internalisés ou confiés à des acteurs associatifs, soit qu'elles accompagnent la mise en place de mesures telles que le rappel à l'ordre ou les peines de réparation (travaux d'intérêt général, travaux non rémunérés, etc.). Elles s'efforcent ainsi de se porter garantes d'une véritable cohérence entre prévention, traitement de la délinquance et politiques sociales, de santé, d'entretien et de valorisation des espaces publics.

Cette approche territoriale doit trouver un écho au sein de la stratégie nationale de prévention de la délinquance pour laquelle France urbaine appelle de ses vœux à un renouvellement. Celle-ci doit désormais se penser à l'échelle des bassins de vie, tout en laissant, aux acteurs locaux, la latitude et les moyens humains et financiers nécessaires pour expérimenter de nouveaux dispositifs.

Cette approche ne pourra, en outre, se concrétiser sans une véritable reconnaissance statutaire des métiers qui concourent à prévenir les situations conflictuelles sur le terrain, à faciliter les relations sociales et faire baisser le sentiment d'insécurité. Autrement dit, la reconnaissance des douze mille médiateurs sociaux qui constituent la clé de voute de la cohésion au niveau local, face aux

profondes mutations qui peuvent fragiliser le lien social et exacerber le sentiment de marginalisation d'une partie de la population.

Devant ces enjeux, France urbaine réitère donc les propositions suivantes.



CE QUE NOUS PROPOSONS



Relancer la démarche de co-construction de la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SNPDR) en partant d'un bilan consolidé de la précédente édition ;




Faire de la santé mentale, des nouvelles radicalités, de la lutte contre l'errance et les addictions, de la lutte contre les violences intrafamiliales, de la citoyenneté, de l'usage des réseaux sociaux et du cyberharcèlement les axes forts de la prochaine SNPDR ;




Profiter des réflexions engagées dans le cadre de la SNPDR pour **accompagner et valoriser le métier de coordonnateur CLSPD/CISPD/CMSPD** (positionnement au sein de la collectivité, lien hiérarchique, attractivité, fidélisation, recrutement, etc.) ;




Donner un cadre juridique clair et protecteur pour les médiateurs sociaux dont les missions et les financements ne doivent pas, au demeurant, se limiter aux quartiers politiques de la ville ;

 **Intégrer un volet « prévention et médiation » dans les formations initiales des acteurs de la sécurité comme de l'éducation ou encore des bailleurs sociaux**, s'agissant particulièrement de la tranquillité résidentielle, de l'égalité hommes/femmes et de l'accès aux droits ;

 Une fois adoptée cette SNDPR, **développer des outils d'accompagnement opérationnel tant au niveau central que local**, en utilisant pleinement le maillage qu'offrent les instances de pilotage (CLSPD/CISPD/CMSPD) pour favoriser les échanges d'information et

les ouvrir à l'ensemble des acteurs compétents en matière de prévention (associations, conseils de quartiers, bailleurs sociaux, etc.) ;

 **Renforcer et rendre pluriannuels les crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)**, adossé à cette SNDPR, pour valoriser des actions locales structurantes et inscrites dans la durée. Il s'agit d'arrêter la logique court-termiste des appels à projets et du saupoudrage des crédits, en favorisant la transparence que pourrait consacrer la mise en place systématique de comité de financeurs ■



JUSTICE



Ancrer l'exigence de justice au plus près des réalités locales pour davantage de célérité et d'efficacité de la réponse pénale



Face à une petite et moyenne délinquance qui peut altérer la tranquillité publique et dégrader les conditions de vie des habitants (rodéos, prostitution des mineurs, encombrants, rixes, atteintes à l'environnement, etc.) l'absence de réponse pénale immédiate et visible tend les relations sociales, elles-mêmes alimentées par un sentiment d'insécurité.

La montée des violences intrafamiliales (VIF), sous leurs diverses formes, et les difficultés à les enrayer exacerbent davantage encore ce constat d'une justice lente à passer. S'ils ne peuvent répondre aux difficultés structurelles de la justice, les collectivités territoriales prennent néanmoins toute leur part, que ce soit en amont ou en aval du « temps judiciaire ».

Les dernières évolutions législatives et réglementaires (loi sur la justice de proximité, circulaires de politiques pénales, réforme de la justice pénale des mineurs, loi sur la responsabilité pénale, etc.) apportent, certes, des avancées mais se révèlent encore insuffisantes face à des problématiques toujours plus complexes.

C'est la raison pour laquelle, les élus des grandes villes, métropoles et agglomérations appellent urgemment à une justice de proximité, proche des justiciables, disposant des moyens nécessaires avec des temps corrects de réponse, dans le respect de l'Etat de droit.



CE QUE NOUS PROPOSONS



Territorialiser véritablement les effectifs de la Justice en prenant en compte les réalités démographiques et le volume des délits pour un échange d'information plus fluide et transversale avec les collectivités :

recrutements massifs de juristes assistants contractuels et de délégués du Procureur ; désignation de présidents et de procureurs « chefs de file » pour améliorer la participation de la justice aux politiques publiques locales ;



Redéfinir les procédures relatives au secret partagé et à l'instruction pour favoriser la place du maire comme pilier de la chaîne pénale ;



Favoriser l'accroissement des peines de réparation comme les travaux d'intérêt général ainsi que les travaux non rémunérés et les élargir à de nouveaux acteurs (sécurité civile, bailleurs sociaux, etc.) en s'appuyant sur des moyens supplémentaires dédiés au recrutement d'interlocuteurs spécialisés dans la réinsertion et la prévention au sein des structures d'accueil ;



Généraliser la présence d'intervenants sociaux en commissariats ou en gendarmerie pour un accompagnement renforcé des victimes ;



Renforcer les politiques d'accès au droit et d'aide aux victimes, en donnant des moyens significatifs aux différents points de contact comme les maisons de la justice et du droit, les services d'accueil uniques du justiciable ou les points d'accès aux droits ;



Porter une réflexion sur le développement de la justice restaurative qui consiste à faire dialoguer, avec l'aide d'un médiateur neutre et formé, les victimes et les auteurs d'infraction ■

CONTACTS :

- **Honoré Boussamba**, conseiller en charge des institutions et de la sécurité | h.boussamba@franceurbaine.org
 - **Bastien Taloc**, conseiller en charge de la fonction publique territoriale et des institutions | b.taloc@franceurbaine.org
 - **Julie Jollivet**, chargée de communication | j.jollivet@franceurbaine.org
-



FRANCE
URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

22-28 rue Joubert - 75009 Paris
Tél : +33 (0)1 44 39 34 56
www.franceurbaine.org
